COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'500'000.- pour la réfection des vestiaires et de la buvette du terrain des Murdines à Bevaix

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Lors de la deuxième rencontre du Conseil communal avec la commission financière en date du 19 mai 2021, il est ressorti de cette séance la volonté des membres de la commission d'utiliser de manière optimale le bénéfice issu du résultat de l'exercice 2020 afin de réduire les charges de fonctionnement futures de notre commune.

Afin de réaliser cet objectif, les membres de la commission ont demandé formellement au Conseil communal d'analyser l'opportunité de créer une provision pour anticiper les charges relatives à la mise en place d'une halle de sport provisoire sur le terrain synthétique des Murdines à Bevaix.

Après avoir pris connaissance des contraintes légales d'une telle opération, le Conseil communal a constaté que les conditions cadres pour la constitution d'une provision n'étaient pas remplies.

Dès lors, le Conseil communal a envisagé d'autre pistes de réflexion, notamment la possibilité de recourir à un préfinancement pour cet investissement. Le seuil défini par la loi stipule que seuls les projets dont le coût global représente 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation peuvent faire l'objet d'un préfinancement. Selon cette limite, il faut que le montant total de l'investissement à préfinancer soit au minimum de CHF 1'164'400.- **(3% de CHF 38'813'346.- correspondant aux charges brutes de 2019).**

Par conséquent, un préfinancement de la halle provisoire n'est pas possible. En revanche, il ressort de notre analyse que le projet pour la réfection des vestiaires et de la buvette des Murdines à Bevaix, pour lequel votre autorité a pris un arrêté lors de la séance du Conseil général du 17 mai 2021, était éligible pour une telle opération.

Le Conseil communal a pris contact avec l'organe de révision des comptes de notre commune qui a procédé à l'audit des comptes 2020 début mai, afin d'obtenir son aval pour cette opération complémentaire. Nous avons reçu le feu vert en date du 27 mai 2021.

Cette démarche n'a pas comme seul but de réduire l'excédent de l'exercice en cours, mais elle s'inscrit dans une vision à moyen et long terme afin de préserver la continuité d'un service public de qualité sans péjorer les charges de fonctionnement futures de notre commune.

La commission des finances a été consultée au sujet de ce préfinancement et a préavisé favorablement cette opération en date du 25 mai 2021, sous réserve de la validation de l'opération par notre organe de révision reçu deux jours plus tard.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions d'accepter Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux l'arrêté ci-joint.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,	Le secrétaire,
Thierry Pittet	Maxime Rognon

Saint-Aubin, le 2 juin 2021